



**PLAN D' ACTIONS PLURIANNUELS RELATIF A
L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
(2021-2023)**

INTRODUCTION

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en créant l'**article 6 septies** qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions par les employeurs publics et notamment les établissements publics de santé.

Ce plan d'actions définit la stratégie et les mesures destinées notamment à :

– évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;

– garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la

fonction publique.

– favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;

– prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 complète ces dispositions législatives en précisant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions.

PLAN D' ACTIONS PLURIANNUELS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2021-2023)

OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

Le contenu du présent plan marque l'ambition des Résidences Médicalisées du Canton Vert de poursuivre le développement de sa politique globale d'égalité professionnelle. Cette stratégie s'intègre dans un contexte d'une présence importante de personnel féminin au sein de l'établissement, qui représente, en 2020, **88% de l'effectif total**.

Au-delà de ce constat, des inégalités peuvent subsister, il est donc primordial de faire de ce plan d'actions un axe prioritaire de la politique des ressources humaines afin de répondre aux évolutions professionnelles de demain.

L'ensemble des actions entreprises sont applicables pour une période de trois ans (2021-2023) à tout le personnel non médical quelle que soit sa catégorie professionnelle et/ou la nature de son statut (titulaire, stagiaire, contractuel). Le plan peut être revu au cours de cette période.

Au-delà des agissements sexistes, les Résidences Médicalisées du Canton Vert sont attentifs à promouvoir l'égalité femme/homme dans tous les champs de la vie professionnelle : le recrutement, l'avancement et l'accèsion aux postes à responsabilité, l'accès à la formation, la rémunération, l'évaluation, la représentation aux instances.

BILAN

Présentation des données sur l'état de la situation comparée entre les femmes et les hommes (données 2020).

**PLAN D' ACTIONS PLURIANNUELS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES
(2021-2023)**

DOMAINES D' ACTIONS

**EVALUATION, PREVENTION ET TRAITEMENT DES ECARTS DE
REMUNERATION**

➤ **IDENTIFICATION ET ANALYSE DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES ET MESURES DE TRAITEMENT**

Mesure	Suivi	Indicateurs retenus	Calendrier de mise en œuvre des mesures
Objectiver les éventuels écarts de rémunération	Réaliser des analyses plus précises permettant d'expliquer les données de l'année 2020	Indicateurs du rapport social unique	2eme semestre 2021

DOMAINES D'ACTIONS

GARANTIR L'EGAL ACCES DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, GRADES ET EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE

MIXITE DES METIERS 

Mesures	Objectifs	Indicateurs retenus	Calendrier de mise en œuvre des mesures
<p>Développer la mixité des métiers</p>	<p>Recevoir en entretien au moins une candidature féminine ou masculine sur les métiers identifiés comme étant déséquilibrés dès lors qu'au moins une candidature correspondant aux critères de l'offre a été reçue</p>	<p>Nombre de candidatures femmes et hommes reçus en entretien par métier</p>	<p>A compter de l'année 2021</p>

PLAN D'ACTION PLURIANNUELS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(2021-2023)

DOMAINES D'ACTION

GARANTIR L'EGAL ACCES DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, GRADES ET EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE

- ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ET EGAL ACCES AUX POSITIONS PROFESSIONNELLES

Mesures	Objectifs	Indicateurs retenus	Outils mis à disposition	Calendrier de mise en œuvre des mesures
Procédure d'avancement	Transcrire les critères institutionnels d'avancement au sein des lignes directrices de gestion, en veillant à l'absence d'éléments discriminants entre les femmes et les hommes		Lignes directrices de gestion	2021
Accès à la formation	Rendre compatible le suivi de formations professionnelles avec les contraintes familiales	Nombre de formations en Alsace	Plan de formation 2022-2023	2022

PLAN D' ACTIONS PLURIANNUELS RELATIF A L'EQUALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES

FEMMES ET LES HOMMES

(2021-2023)

DOMAINES D' ACTIONS

ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

- SOUTIEN A LA PARENTALITE

Mesures	Objectifs	Indicateurs retenus	Outils mis à disposition	Calendrier de mise en œuvre des mesures
Modes de garde et organisation personnelle	Accès au temps partiel	Nombre de temps partiel choisi demandé		À partir de l'année 2021

PLAN D'ACTION PLURIANNUELS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(2021-2023)

DOMAINES D'ACTION

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, LES HARCELEMENTS ET LES DISCRIMINATIONS

- FORMATIONS A LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET LES HARCELEMENTS EN PARTICULIER DES PUBLICS PRIORITAIRES

Mesures	Objectifs	Indicateurs retenus	Outils mis à disposition	Calendrier de mise en œuvre des mesures
Former les professionnels prioritaires à la prévention des violences sexuelles et sexistes et les harcèlements	Former les professionnels prioritaires à la prévention des violences sexuelles et sexistes et les harcèlements	Nombre de professionnels formés	Plan de formation 2022 – 2023	2022

Le suivi du présent plan, de son application et de son évaluation sera assuré par la Direction des Résidences Médicalisées du Canton Vert en partenariat avec les représentants du personnel.

Un bilan sera présenté une fois par an.